

# QU'ON SE LE DISE...



Commune d'Aspres-sur-Buëch

Octobre 2019



Chers Aspriennes, Chers Aspriens,

En ce début du mois d'octobre, je vous souhaite de passer un bel automne et de profiter encore des beaux jours avant l'arrivée de l'hiver.

Cet été a été marqué par deux chantiers importants sur la commune : l'extension de trois salles de classe de l'école et la construction du nouveau pont sur la RD994A.

Il a été marqué également par de nombreuses festivités organisées par les différentes associations du village que nous remercions d'ailleurs pour leur engagement.

Comme les autres années, il a été fait en sorte d'embellir les rues, les fontaines et les espaces verts par un travail d'entretien et d'arrosage régulier. Comme vous vous en doutez cela a été fait avec les moyens dont nous disposons tant financiers qu'humains.

Suite à la sécheresse et aux injonctions de la Préfecture nous avons dû prendre fin août des mesures avec notamment la fermeture ou la baisse de l'écoulement de l'eau des fontaines. Même si la ressource en eau de la commune est particulièrement importante nous avons pu constater comme ailleurs une baisse importante des débits en fin de l'été qui justifiait de limiter son utilisation.

Toujours au niveau de l'arrosage et de l'irrigation il est important de souligner que les travaux réalisés par l'ASA des canaux sur le canal du moulin avec le concours de la commune ont permis aux adhérents concernés de bénéficier enfin d'un débit suffisant. En période de sécheresse cette initiative a été je pense appréciée.

Bonne lecture de ce numéro automnal de « Qu'on se le dise »

Votre maire,  
Françoise PINET



# Les échos du conseil municipal

## Réunion du 7 août 2019

Tous les conseillers présents sauf Gilles TOURTET (pouvoir à Françoise PINET), Céline PIERROT (pouvoir à Robert RICHIARDONE) et Julie GAY-PARA.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

### ↳ CONSTRUCTION D'UN PREAU A L'ECOLE

Le montant des travaux de la tranche optionnelle de l'extension de l'école à savoir la construction du préau s'élève à 33 278 €. Lors de la dernière réunion de chantier les entreprises chargées de la charpente métallique et du gros œuvre ont suggéré de réaliser la construction du préau en parallèle des



travaux de l'école ceci pour minimiser les coûts d'installation de chantier et de déplacements. Dans le cas où la commune reporterait la construction du préau le montant des travaux serait plus important. Il est donc admis de donner un accord aux entreprises pour réaliser cette tranche optionnelle.

Une subvention du Département représentant 50 % de la dépense soit 16 639 € est sollicitée pour la réalisation de cette tranche

### ↳ DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Des crédits supplémentaires doivent être inscrits pour prendre en compte certaines études obligatoires en matière de sécurité et une partie des travaux relatifs à la construction du préau. De plus, des recettes nouvelles doivent être également inscrites suite à des notifications de subvention.

#### Dépenses d'investissement

- Opération 39 (extension école communale) :
  - ✓ 2313 travaux + 7 573.62 €
  - ✓ 2031 études + 6 337.10 €
- Opération 106 (aménagement quartier du Parc) :
  - ✓ 2313 travaux - 13 910.72 €

#### Recettes d'investissement

- Opération 87 (pose d'un poteau incendie) : + 2 142.50 € subvention du département
- Opération 111 (restauration fontaine) : + 4 000 € soutien financier de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole



Recettes de fonctionnement : Chapitre 74 - article 7473 + 11 500 € (subvention du département pour l'entretien de la voirie communale)

### ↳ CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Les dépenses de fonctionnement de l'école s'élèvent pour l'année scolaire 2018-2019 à 110 005.41 € (+ 12 772 € que l'an dernier). Certains postes sont en augmentation notamment les charges de personnel, les frais de chauffage (augmentation de la consommation et du prix du fuel) et l'installation de l'Algéco loué pour la rentrée en raison des travaux d'extension. Durant cette année scolaire la moyenne de fréquentation a été de 111 élèves.

Le montant de la participation par élève est donc de  $110\,005.41 / 111 \text{ élèves} = 991.93 \text{ €}$  (soit +146.43 € par rapport à l'an dernier).

Ce montant sert de référence pour évaluer la participation des communes ayant eu des enfants scolarisés en 2018/2019.



### ↳ CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE

Les charges de fonctionnement de la cantine se montent pour l'année scolaire 2018-2019 à 55 704 €.



Les postes de dépenses restent relativement identiques. Le nombre de repas distribués s'élève à 6 863. Le coût de participation des communes est donc fixé à 8.72 € par repas (+0.01 € par rapport à l'an dernier).

### ↳ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « BUËCH QUI BOUGE »

Le but de cette association « pilotée » par le service Actions/Jeunesse de la commune est de rassembler des jeunes adolescents du territoire et leur permettre de mettre en œuvre des projets collectifs. L'association envisage un voyage à Vancouver au Canada en 2020. Les objectifs de ce projet sont la découverte d'un pays étranger, de ses habitants, de sa culture et le désir d'engager des actions pour la préservation de l'environnement. Une subvention de 500 € est accordée à l'association pour aider au financement de ce projet.

### ↳ SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION D'UN GARAGE

Monsieur QUIRIN Thomas a libéré un garage communal. Suite à la parution de l'annonce Mr et Mme Fabrice BERTRAND domiciliés quartier du Serre Gras se sont montrés intéressés par cette location. Le loyer annuel de ce garage est de 286.92 €.

### ↳ ADHESION A L'ASSISTANCE MUTUALISEE PAR LE SYMENERGIE 05 POUR LA MAITRISE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) DES INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION DES COLLECTIVITES

Les opérateurs de communications électroniques peuvent occuper, au titre de droits de passage, le domaine public routier et non routier pour y déployer et exploiter leurs infrastructures de réseau. Cette occupation implique le versement d'une redevance d'occupation.

Le Syndicat départemental d'Electrification SyMEnergi05 propose aux communes adhérentes d'agir pour leur compte auprès d'opérateurs de communications électroniques afin de mutualiser les moyens humains, techniques et juridiques nécessaires à la perception de redevances sur le domaine public routier et non routier.

Une convention avec le SyMEnergie05 est ainsi passée pour son assistance dans cette mission.

Les informations suivantes ont été données :

↳ **EGLISE** : Le moteur de volée de la cloche a été remplacé. Suite à sa visite de contrôle et de maintenance annuelle l'entreprise Bodet préconise de prévoir le remplacement des moteurs de tintement vétustes des cloches, devis d'un montant de 2 628.00 € TTC.



↳ **ACCESSIBILITE DES BATIMENTS**: le diagnostic d'accessibilité prévoit la réalisation d'une rampe d'accès devant la porte latérale de l'église située rue des Andronnes. Il est nécessaire également de réaliser des travaux à la Maison Pour Tous. Christine DELORME, est chargée de demander des devis.

↳ **SCHEMA D'ASSAINISSEMENT** : Un diagnostic a été fait par le bureau d'études chargé de l'élaboration du schéma. Il en ressort que les travaux déjà réalisés sur le réseau au lieu dit « Sous Paradis » ne s'avère pas suffisants pour éliminer les eaux claires parasites qui sont toujours trop nombreuses. Une programmation de travaux sera présentée par le bureau d'études.



↳ **ACTIONS / JEUNESSE** : Yannick LOMBARD a demandé plusieurs devis pour l'acquisition d'un minibus. Le montant s'élève à environ 25 000 € TTC. Une subvention sera demandée à la CAF.

↳ **DEMANDE D'ASSISTANCE TECHNIQUE** : afin d'assister sur le plan technique la commune pour le choix d'un nouveau mode de chauffage à l'école et pour la réalisation d'un pont/passerelle sur le torrent du Barry il sera fait appel au service d'Ingénierie Territoriale IT05 du conseil départemental.

**Et n'hésitez plus !**

Suivez l'actualité communale depuis votre smartphone sur PanneauPocket

Retrouvez cette actualité sur :  
[www.mairie-aspres-sur-buech.fr](http://www.mairie-aspres-sur-buech.fr)



## Deux journées mémorables...

Le dimanche 30 juin tout d'abord car c'est en fin d'après-midi qu'un orage violent accompagné de grêle s'est abattu sur le village. Selon les dires de certains habitants la montagne de Saint Apôtre est devenue blanche tout d'un coup, signe de l'arrivée de la grêle et de très fortes pluies. Le torrent du Barry où se déversent justement les eaux de Saint Apôtre a été vite en crue emportant avec lui des embâcles et de la terre en provenance des marnes de la montagne. Aux alentours de 18 heures le Barry a débordé au niveau du pont sur la RD1075 entraînant une coulée de boue jusqu'au café du moulin. Sapeurs-pompiers, gendarmes, agents du conseil départemental et de la commune se sont rapidement mobilisés pour sécuriser la route, pour dégager la boue, constater les dégâts et pallier au plus urgent. Quelques minutes après ce constat nous nous sommes précipités au



parc des séquoias pour faire un état des lieux. Le spectacle était désolant : la force du torrent avait soulevé la chaussée sur le pont menant au court de tennis, les eaux et surtout la boue avaient envahi tout l'espace devant le podium, le city stade et l'avenue de la gare. Que des dégâts matériels certes mais de la tristesse et aussi de l'émotion devant la force des éléments naturels pouvant entraîner de manière très rapide des catastrophes.

Il aura fallu plus de quinze jours aux employés de la commune pour remettre en état les lieux. Compte tenu des risques de débordement du torrent du Barry il est apparu urgent de mettre en place des actions de prévention (curage du Barry, construction d'un nouveau pont/passerelle au parc des séquoias). Il a été ainsi décidé de faire appel aux services du département et de l'Etat pour nous assister dans cette action.



Les berges et le lit mineur du torrent du Barry appartiennent aux propriétaires riverains, la limite se situant au milieu du lit quand les rives appartiennent à des propriétaires différents. Cette responsabilité implique des droits d'usages, mais également des obligations d'entretien, ainsi que le rappelle l'article L.215-2 du code de l'environnement. Cet entretien a pour but notamment d'enlever les embâcles afin de faciliter l'écoulement et éviter les obstructions.

**Le jeudi 29 août** nous avons eu droit et nous étions nombreux dont le Président Jean-Marie BERNARD à une opération spectaculaire : l'installation des deux poutres de soutènement du nouveau pont enjambant le Buëch sur la RD994A. D'une longueur de 38,5 mètres, ces poutres ont été installées moyennant l'intervention d'une grue de 450 tonnes. Installée telle qu'elle l'était, cette grue pouvait soulever à 42,5 mètres du sol jusqu'à 34 tonnes soit quatre tonnes de plus seulement que le poids de chaque poutre.



Vingt dalles de béton armé de 8 mètres de large et 2 mètres de long, pesant 10 tonnes chacune, ont été ensuite mises en place en travers de ces poutres. Elles constitueront le support de la chaussée.

Un événement historique donc car un pont sur le Buëch ce ne sera pas demain qu'on en construira un autre. Certains habitants ont suivi tous les jours la progression de ce chantier réalisé par la société EIFFAGE sous la maîtrise d'ouvrage du département. Le chantier se poursuit actuellement avec le calibrage et le raccordement de la RD994A aux abords du pont, opération nécessitant la coupure de la route pendant deux mois.



*Photos de M.Christian MOREAU, Quartier de St Apôtre*



Comme le prévoit le conseil départemental, pour assurer la sécurité des piétons, des riverains et des automobilistes des travaux seront réalisés en 2020 : élargissement de la portion de la RD994A allant de l'ancienne usine jusqu'à l'entrée de l'agglomération et création d'un carrefour plus adapté avec les liaisons RD1075 et route de Valence.

# Rentrée des classes

Une rentrée un peu particulière pour les 102 enfants scolarisés cette année . Pour permettre la poursuite des travaux d'extension des classes du rez de chaussée ? nous avons dû clôturer l'espace de la cour dédié aux travaux ce qui limite l'espace réservé aux enfants. Par ailleurs, l'accès au 1<sup>er</sup> étage se fait par l'escalier de secours qui est accessible grâce à un cheminement matérialisé derrière l'école. Tout a été mise en œuvre pour sécuriser l'accueil des enfants. Certes les conditions ne seront pas idéales durant deux mois mais à la rentrée des vacances de Toussaint enfants et enseignants apprécieront de se retrouver dans des locaux plus adaptés et plus fonctionnels.



**Madame Mourre** a en charge les élèves de « Petite section » et de « Grande section » de maternelle. **Madame Nicolas** occupe pendant les travaux la salle polyvalente dit préau couvert avec les autres élèves de maternelle « Petite section » et « Moyenne section ». Les élèves de **Madame Douillet** à savoir les CE1 et CE2 sont logés pendant les travaux dans l'ALGECO installé dans la cour. Le directeur **Monsieur Charles** en charge des élèves de CM1 et de CM2 occupe les mêmes locaux que l'année dernière au 1<sup>er</sup> étage comme **Mesdames Ferment et Tsoucalas**, enseignantes des CP et CE2.

*On souhaite aux enfants et enseignants une bonne année scolaire 2019/2020 !!!*



En ce début d'année scolaire les inscriptions à la cantine sont très nombreuses . La préparation des repas est toujours assuré par Madame Françoise Mouton, la surveillance par Mesdames Patricia Franco, Valérie Avrillier , Livinne Pascal, Lucette Corréard et Aurélia Carrara, et bien entendu Rosette Pierrot, responsable de la cantine. *Un grand merci à elles qui font le maximum pour assurer ce service dans de bonnes conditions.*

# Actions jeunesse



**Ça y est, l'été s'est terminé pour l'Accueil de Loisirs du service Actions Jeunesse.**

La fréquentation est en hausse ce qui permet à de plus en plus d'enfants de profiter des séjours, des activités et des sorties : Le musée de Gap, les plans d'eau de Veynes, du Riou et de la Germanette, la fête des enfants de la Bâtie Neuve, et une soirée d'observation des étoiles en famille avec l'association Copernic.



L'année scolaire quant à elle s'annonce aussi bien remplie avec la reprise en cette fin du mois de septembre des activités de loisirs des mercredis et des activités périscolaires.

Pour rappel l'ALSH est ouvert tous les mercredis de 7h30 à 18h30 avec un programme d'activités ludiques et variées.

L'accueil périscolaire propose des temps d'accueil avant et après l'école : le matin de 7h30 à 8h30, et le soir, de 16h30 à 18h30 avec la prise en charge des enfants à la sortie de l'école.

Ce temps d'accueil permet l'organisation d'activités et d'ateliers adaptés aux différentes tranches d'âges des enfants :

## **Pour les maternelles :**

- de l'éveil musical de la maternelle au CP avec une intervenante professionnelle ;
- des activités autour du livre à la bibliothèque municipale ;
- des temps de jeux libres et animés grâce à une ludothèque bien remplie et régulièrement renouvelée en partenariat avec Ludambule.

## **Pour les primaires :**

- un atelier Arts Plastiques à La Faurie avec Marie-Sophie Koulisher, plasticienne professionnelle ;
- du Théâtre avec Nathalie Tison de la compagnie "Liquidation Totale";
- de l'éveil musical avec une intervenante professionnelle pour les CP ;
- un atelier Reportage vidéo
- et tous les soirs un temps d'accompagnement à la scolarité et des jeux éducatifs.

**Et pour les ados**, des sorties les mercredis après midi, les vendredis soirs ou les samedis, un club théâtre d'impro au collège tous les mardis et jeudi midi, et un temps d'accompagnement à la scolarité tous les soirs à la maison du parc, à la sortie du car scolaire.

## **➡ Renseignements et inscriptions :**



**Benjamin PEYRET** Responsable du service Actions Jeunesse, directeur ALSH et animateur Référent des 6 - 11 ans : 07.85.55.87.71. ; 04. 92.58.79.63 : [alsh@actionsjeunesse.fr](mailto:alsh@actionsjeunesse.fr)

**Sophie BERTRAND** : animatrice référente 3-5 ans : 06.42.84.03.00.

**Nicolas ESPIE** : Animateur référent ados : 06.42.84.03.01.

et sur le site internet : [www.actionsjeunesse.fr](http://www.actionsjeunesse.fr)

# Informations diverses

## → Transports scolaires

La Communauté de Communes Buëch-Dévoluy a décidé par délibération du 26/08/2019, de renouveler l'aide aux transports scolaires pour l'année 2019-2020 pour les élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées. Cette aide est de 65 € pour un abonnement de 110.40 € et de 32 € pour les familles bénéficiant du demi-tarif.



Pour bénéficier de cette prise en charge, vous devez remplir la demande d'aide disponible sur le site de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy ou dans votre Mairie et la renvoyer avec un relevé d'identité bancaire à l'adresse ci-dessous :

**CCBD /CIAS Buëch Dévoluy -3 bis rue du jeu de Paume BP 15 - 05400 VEYNES**

Pour de plus amples renseignements veuillez appeler les services au **04 92 58 66 36**.

## → Taxe foncière - Précisions

La communauté de communes a décidé en septembre 2018 d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette taxe remplace donc la Redevance des Ordures Ménagères (ROM) d'un montant de 130 € en 2018 par logement ( deux fois 65 €) car elle n'apportait pas de recettes suffisantes au budget des ordures ménagères. La TEOM calculée sur la base du foncier bâti et non bâti figure donc sur le récapitulatif de la taxe foncière reçu dernièrement par les propriétaires. L'augmentation au titre des ordures ménagères 2019 par rapport à 2018 correspond au montant figurant dans ce récapitulatif auquel il faut déduire la redevance de 130 € réglée en 2018.

→ En raison de la coupure de la RD994A en direction de Veynes :



# DÉCHÈTERIE TEMPORAIRE

 SERVICE RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS

**À PARTIR DU 16 SEPTEMBRE**  
**SUR LE PARKING DES AUTOCARS PINET**  
**À ASPRES SUR BUËCH**

**HORAIRES :**

**Jusqu'au 31 Octobre**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		Samedi		
	9h00 - 12h00	13h30 - 17h00		

**À partir du 2 Novembre**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		Samedi		
	10h00 - 12h00	13h30 - 16h30		
	9h00 - 12h00	13h30 - 16h30		

Fermée les dimanches et jours fériés

**DÉCHETS ACCEPTÉS :**

- ENCOMBRANTS
- MÉTAUX
- DÉCHETS HAUTEPRES
- CARTONS
- DEEE
- PILES ET ACCUMULATEURS
- CARTOUCHES ENCRE

Pour les autres déchets et professionnels merci de vous rendre à la déchèterie de Veynes ou de stocker en attendant la réouverture.

Renseignements : 04 92 58 02 42 ou [accueil@ccbd.fr](mailto:accueil@ccbd.fr)



Le délai d'exploitation de la coupe affouagère des Blaches et d'enlèvement des bois est repoussé jusqu'au 30 avril 2020



**Qu'on se le dise ...**

## ➔ Sécheresse



Conformément à l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2019 portant restriction provisoire des usages de l'eau suite au contexte météorologique et au niveau des écoulements des cours d'eau le bassin du Buëch-Méouge a été placé en alerte renforcée . C'est en application de ces dispositions du représentant de l'Etat que nous avons dû fermer l'écoulement de la grande majorité des fontaines. Deux d'entre elles, les plus utilisées coulent encore afin de permettre aux usagers de disposer de points d'eaux.



## ➔ Le projet d'aménagement du quartier du parc

Bonne nouvelle : notre demande de subvention auprès de l'Etat a été retenue à hauteur de 379 615 €. Cette subvention représente 34 % de l'estimation des travaux . L'examen de notre dossier auprès de la région pour les travaux et pour l'acquisition de la propriété Albrand est prévu pour la session d'octobre.

## ➔ Culture

En clôture de la saison musicale, nous vous invitons en l'Eglise d'Aspres-sur-Buëch le **dimanche 6 octobre à 18h30**, pour écouter la chorale Mikado. Ce groupe vocal, créé il y a 20 ans à Veynes, propose un répertoire varié construit autour de chants populaires du monde entier. Venez nombreux passer un agréable moment. Participation libre.



## ➔ Les festivités du dernier trimestre à la Maison pour Tous

- ▲ Confrérie Saint Géraud d'Aspéris - Fête de la Saint Géraud le 12 octobre (Place de la République en cas de beau temps)
- ▲ Club des aînés - Marathon de belote : le mardi 22 octobre
- ▲ Club des aînés - Repas inter club : le jeudi 31 octobre
- ▲ Loto des pétanqueurs : le dimanche 24 novembre
- ▲ Club des aînés - Loto : le dimanche 1<sup>er</sup> décembre
- ▲ Club des aînés - Marathon de belote : le mardi 10 décembre
- ▲ Noël des enfants de la commune : un mercredi de décembre (date non fixée à ce jour)
- ▲ Goûter de Noël offert par la commune aux personnes de 65 ans et plus : le samedi 14 décembre
- ▲ Club des aînés - Repas de Noël : le jeudi 19 décembre



## ➔ Les Ubuëchques

C'est la rentrée pour Les Ubuëchques ! Notre groupe d'improvisation théâtrale s'est constitué en janvier dernier suite à la rencontre des 2 équipes d'improvisation de Marseille « Les Improsteurs » et de Gap « Les Machimpros » à Aspres. Depuis janvier, chaque semaine nous nous sommes retrouvés pour nous entraîner et avons présenté un atelier ouvert au public le 13 juin.

Jeudi 12 septembre s'est tenu notre premier atelier de reprise pour la saison 2019/2020. Nous sommes une douzaine de joueurs et nous serions heureux de vous accueillir pour renforcer notre équipe. Alors que vous soyez débutant ou confirmé dans le théâtre d'improvisation, venez nous rejoindre pour passer de très bons moments ensemble dans une ambiance de rigolade, camaraderie et bienveillance .

Nous nous retrouvons le jeudi de 18h45 à 20h45 à la Maison pour Tous d'Aspres. Les cours sont animés par Nicolas Espié. Venez nous découvrir à une ou deux séances d'essai (gratuites)!

### Conditions d'inscription:

Adhésion à l'Association Les Ubuëchques: 10 euros

Atelier du jeudi: 80 euros pour l'année (fractionnement possible).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter:

Nicolas Espié au 06 22 42 58 81 ou Laurent Ettori au 07 86 97 20 87(Président de l'Association).

Retenez cette date !

Le samedi 7 décembre 2019, nous recevrons à Aspres les Machins Pro de Gap et les Improsteurs de Marseille ,nos parrains, pour un match d'improvisation entre ces trois équipes !!



**Alors venez nombreux!**

## ➔ L'aérodrome du Chevalet

Une bande en enrobé de cinq mètres de large et 200 mètres de long a été positionnée sur la piste Nord-Sud de l'aérodrome. Elle permettra une meilleure accélération et un décollage plus rapide et facilitera ainsi la mise en l'air des planeurs. Des travaux réalisés par le département pour un montant d'environ 70 000 €.



## Etat civil

Décès :

Madame Annie ILLI le 31 juillet

Monsieur Claude COULON le 29 aout

Madame Paulette PINET le 14 septembre 2019



Toujours pas de  
naissance ce  
trimestre !!!

# Petit conte pour adultes



Il était une fois, il y a bien longtemps, un royaume pas très grand, mais prospère.

Les habitants de ce royaume connaissaient une vie moyenne avec toutefois une certaine propension à rouspéter sur tout et rien. Cela faisait partie de leur culture, une espèce de sport national.

Du côté du régime politique, le Roi à cette époque, Mac 1<sup>o</sup>, était un despote éclairé mais très centralisateur. Il régnait dans sa capitale, Spira, ville tentaculaire, alors que le pays était essentiellement rural. Pour gouverner tout ce petit monde, le Roi s'appuyait sur des Emissaires, nommés par ses soins, diplômés de l'A.R.E (Académie Royale des Emissaires) et qui le représentaient dans les subdivisions du royaume. A l'autre bout de la chaîne, chaque bourgade, quelle que fût son importance, était représentée et administrée par un Délégué, une sorte de Maire, élu par acclamations au cours d'une journée souvent mémorable.

Le Roi et ses Emissaires détenaient le véritable pouvoir, mais n'avaient qu'une vue d'ensemble, le pouvoir des Délégués étant réduit à la portion congrue, le petit doigt sur la couture du pantalon, malgré leur connaissance approfondie des conditions de vie et des problèmes locaux.

Cela n'empêchait pas le Roi, via ses Emissaires de donner des ordres applicables à l'ensemble du royaume avec un souci du détail ne laissant aucune marge à ceux qui le recevaient.

Ainsi, déjà, le Roi avait imposé une limitation d'allure aux véhicules : les cavaliers ne pouvaient plus galoper sur les chemins royaux secondaires et les carrosses et autres calèches, qu'ils soient à deux ou quatre chevaux se traînaient lamentablement en files interminables derrière les chars à bœufs.



Une année, l'été connut une grande sécheresse et conformément à l'usage un édit royal fut promulgué, relayé par les Emissaires qui égrenèrent des interdictions empreintes de bon sens. Mais les conditions locales connues et maîtrisées par les Délégués, étaient superbement ignorées. Ainsi les jardins potagers virent leur récolte, obtenue au prix de nombreux efforts, sécher sur pied, alors que de l'eau était certainement gaspillée aux divers robinets des habitations.

Devant les récriminations de la population, les Délégués, comme toujours placés entre le marteau et l'enclume, demandèrent que le Roi et ses Emissaires ne soient plus aussi directifs et que leurs « ordres » soient transformés en « invitations à ... » ou en « orientations » qui leur permettraient de s'adapter aux conditions locales. Après tout, ils étaient tout aussi aptes à apprécier une situation bien qu'il n'existât pas d'Académie Royale des Délégués.

Furent-ils entendus ? Nul ne le sait, car les archives consultées sur le sujet n'en font pas mention. Espérons que oui, car leur position devenait, pour de nombreuses raisons, de plus en plus inconfortables au point que beaucoup dans le royaume renonçaient à se présenter aux acclamations suivantes.

Peut-être qu'un jour une découverte fortuite nous permettra de savoir ce qu'il est advenu.

**Alain Froget, conseiller municipal**

**Mise en page et publication : Françoise PINET, Maire d'Aspres-sur-Buèch**

**Assistant de rédaction : Alain FROGET, conseiller municipal**

**Imprimé par COULEURS IMPRESSION - Gap**